



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2076-0001/05/2020-240PR (corr. DPC : Coralie Jacques)

Réf. CRMS : AA/GM/ETB20002_660_Francis_5_maison_Cauchie
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Objet : ETTERBEEK. Rue des Francis 5. Maison Cauchie. Elaboration d'un plan de gestion patrimoniale

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 11/08/2020 nous vous communiquons ***l'avis favorable*** émis par notre Assemblée en sa séance du 2/09/2020.

La demande concerne la maison personnelle de l'architecte Paul Cauchie, classée comme monument par l'arrêté royal du 16/05/1975 pour ce qui concerne les façades, les toitures, l'ensemble des menuiseries intérieures et l'ensemble du rez-de-chaussée.

La maison Cauchie est une véritable œuvre totale dont la façade et les murs du rez-de-chaussée abritent des sgraffites de très haute valeur patrimoniale ; les intérieurs et menuiseries (châssis, portes intérieures, escaliers, mobiliers intégrés et certaines pièces mobiles) sont dessinés par l'architecte dans un style art nouveau géométrisé propre à Cauchie. La conservation d'une telle œuvre soulève de nombreuses questions sur la restauration et/ou d'éventuelles restitutions dès qu'on envisage d'entreprendre des travaux, même si ceux-ci relèvent d'un simple entretien.



Le propriétaire de la maison souhaite réaliser, à moyen ou plus long terme, les travaux suivants :

- l'entretien et la restauration des sgraffites de façade et d'intérieur qui présentent par endroits des petits problèmes d'adhérence (sous contrôle actuellement),
- l'entretien des menuiseries situées à plusieurs endroits dans la maison (des meubles immeubles par destination, des portes, de la cage d'escalier, etc.)
- la mise en conformité de l'électricité,
- la restitution de certains décors et meubles au rez-de-chaussée,
- l'adaptation du bien à l'accueil du public et la sécurisation des espaces ;
- l'adaptation de la scénographie et de l'exposition du sous-sol.

© urban.brussels



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Le propriétaire n'a pas les possibilités de réaliser les travaux en une seule phase. L'introduction de petites demandes successives au rythme des nécessités d'entretien et des moyens disponibles serait par ailleurs très lourd d'un point de vue administratif et risquerait de se faire au détriment d'une vision globale de l'œuvre. Afin de pouvoir s'inscrire dans une démarche cohérente, le propriétaire souhaite dès lors élaborer un plan de gestion patrimoniale. Ce plan viserait à décrire et à autoriser les travaux d'entretien, de restauration, de restitution et de scénographie de l'ensemble du bien et englobera l'ensemble des études pour y parvenir. Il serait donc composé des éléments suivants :

- Représentation graphique complète des lieux avec plans de détail de construction (2D,3D)
- Prise en charge et/ou coordination et synthèse des études préalables à la restauration :
 - o Etude historique,
 - o Etude des sgraffites,
 - o Etude stratigraphique,
 - o Inventaire du mobilier et des œuvres de Cauchie,
 - o Etude sanitaire,
- Carte thématique des matériaux,
- Planification des travaux, description des travaux, accompagné des plans et des détails techniques correspondants
- Description des interventions liées à l'adaptation du bien aux besoins actuels et à la fonction muséale (mise au norme et scénographie).



Avis

La Commission approuve et encourage cette initiative d'entreprendre un plan de gestion pour la maison Cauchie. Tout comme la DPC, elle est convaincue de la pertinence de cette démarche pour gérer ce bien de manière globale et optimale dans le futur.

Elle attire l'attention sur l'importance des études préalables et sur la nécessité de les effectuer dans le bon ordre pour qu'elles puissent s'alimenter et servir au mieux la définition des options d'intervention. Les différentes phases d'étude porteront donc respectivement sur :

© urban.brussels

1° les relevés. Les documents joints proposent aussi la réalisation d'un relevé 3D. Cette démarche est intéressante mais ne pourrait se substituer à un relevé 2D car ces deux types de relevés sont complémentaires;

2° l'étude historique. Celle-ci doit également comprendre une étude matérielle du bâti (cf. méthodologie utilisée pour les états de références des immeubles de la Zone Unesco) ;

3° les études techniques ;

4° l'enregistrement des données sur des plans thématiques ;

5° la description de la philosophie de restauration et des options choisies ;

6° la description détaillée des travaux d'entretien et de restauration (cahier des charges, métré, détails d'exécution) ;



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

7° la description des travaux lié à la scénographie et à l'ouverture au public. Ces interventions devront être conçues de manière subtile dans une esthétique sobre et contemporaine de manière à ne pas entraver la lisibilité de l'œuvre et de rester en second plan par rapport aux éléments historiques.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

C. FRISQUE
Président

c.c. à BUP-DPC : C. Jacques, J. Vandersmissen, restoration@urban.brussels; SCRMS : C. Vandersmissen, M. Badard